

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 6 mars 2023 à 20H00

- Présents :** Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX,, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, , Guy DE SMET, Anne-
Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) :** Nino MANZINI, Christophe DECAMPS, Martine GAEREMYNCK, Agnès MUAMBA
KABENA, Christine KEIGHEL - EECKHOUDT, Conseillers communaux.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Objet n°26 - Questions orales du Conseiller Yves GUEVAR relatives au tourisme à Ronquières et aux cartes plastifiées apposées sur les véhicules.

Les membres du Conseil prennent connaissance des questions orales de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relatives :

1) au tourisme à Ronquières.

Le 30 octobre 2021, la Province annonçait la fermeture du site du plan incliné de Ronquières à toute activité touristique et le groupe Ensemble interrogeait le collège sur ses conséquences pour la ville et le village de Ronquières lors du conseil du 13 décembre 2021.

Le Bourgmestre s'est voulu rassurant en affirmant que des discussions étaient déjà en cours et que des décisions rapides seraient prises pour éviter une trop longue période d'interruption du tourisme sur le site...

Lors du conseil communal du 26 septembre 2022, sans nouvelle concernant le dossier, la conseillère Ensemble, Christiane Ophals demandait un état des lieux. Il lui fut répondu que :

- un travail de fond était en cours et que c'était dans les mains de la région wallonne qui devait lancer un appel à projet
- le SPW était disposé de faire une priorité du site de Ronquières avec un premier pas concrétisé par un appel à projets pour une aire de motor-homes
- la commune serait impliquée et qu'une personne serait engagée en janvier 2023 pour, entre autres, travailler sur ce dossier.

Aujourd'hui, près d'un an et demi après l'annonce de l'abandon du site par la Province, où en est-t-on ?

- Le site de Ronquières n'a pas été retenu lors de l'appel à projet pour une aire de motor-homes...
- Les travaux de déblaiement semblent être terminés...

-Il nous revient qu'il y a des discussions en cours

o Autour d'une note d'intention de reprise de la valorisation touristique du plan incliné, communiquée par la ville

o Et sur la rédaction d'une convention entre toutes les parties concernées.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

-Quelles seraient les parties concernées ? Avec du « privé » ?

-Quelles sont les thèmes abordés lors des discussions ?

- Quel serait le périmètre d'intervention proposé par la ville ?

Croyez-vous que cette convention sera prochainement signée et ainsi permettre peut-être le retour des touristes en mai - juin ?

Peut-on espérer éviter une 2ème saison sans tourisme à Ronquières ?

N'oublions pas l'impact sur l'ensemble des acteurs locaux, comme l'horeca et les commerces du village ainsi que les nombreux gîtes ruraux.

Monsieur le Bourgmestre, Maxime DAYE, répond à la question orale

Merci pour cette question qui nous tient à cœur. L'ASBL provinciale des Voies d'Eau du Hainaut a terminé ses travaux de démontage le 31/12/2022. Les grandes salles sont désormais totalement vides.

Avant même ce retrait définitif de la Province, la Ville a pris les contacts avec le SPW car le site nous est cher.

Nous avons axé la priorité sur l'aire de motor home qui a été bien géré avec l'ADL (merci à Ludivine PAPLEUX et Jean-Paul LEROUX) mais le dossier n'a pas été retenu comme d'ailleurs celui d'autres communes du Centre. On a reçu un courrier de refus de subsidiation le 21 décembre 2022.

Le 14 février dernier nous sommes allés chez La Ministre De Bue et avons eu la certitude de pouvoir déposer un dossier pour une subvention à 60 % sur ce projet, dossier qui sera remis de concert avec Angélique MAUCQ et Ludivine PAPLEUX.

On travaille sur le reste du site comme d'ailleurs cela a été relayé via une question parlementaire au Parlement Wallon. Nous avons eu des rencontres avec les inspecteurs et directeurs du SPW sur le dossier général le 6 octobre 2022, le 6 février 2023 et une prochainement en mars 2023 ainsi que la réunion chez la Ministre en février dernier.

L'idée est de travailler par phase. D'abord la juriste du SPW proposera une convention de mise à disposition qui sera donnée au Collège pour avis et il n'est pas improbable que l'Office du tourisme et la RCA donnent également un avis. L'idée est de rouvrir la cafétéria avec une logique de partenariat public privé. Ce vendredi nous avons d'ailleurs une réunion avec des investisseurs potentiels. On n'arrête pas le travail et depuis le 5 janvier 2023 nous avons un agent provincial détaché à la ville et ancien directeur de l'ASBL des voies navigables. Il a rejoint la direction générale suite à une décision unanime du Conseil communal à huis clos. On est tous bien confiant sur l'opiniâtreté de cet agent pour faire bouger les choses. Il y a une détermination de l'administration, des ASBL et de moi en tant que chef d'orchestre car plusieurs échevinats sont concernés, pour que les choses avancent.

Merci de la confiance

Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR utilise son droit de réplique :

On a confiance en cet agent qui connaît bien les recoins du plan incliné. On aimerait bien avoir des informations sur l'avancement car cela nous tient à cœur. Rester sans nouvelle ce n'est pas très gai et avoir de temps en temps des états de lieux d'avancement sur ce projet serait intéressant.

2) aux cartes de visite plastifiées apposées sur les véhicules : Un fléau qui ne s'arrête pas.

Qui n'a jamais retrouvé, accrochée à sa portière, une petite carte de visite plastifiée, sur laquelle on peut lire "J'achète votre voiture au plus haut prix" avec seulement un numéro de téléphone ? Des cartes d'acheteurs de véhicules, souvent mystérieux mais la plupart du temps bien réels bien que l'on ne puisse connaître l'adresse de leur garage et leur numéro d'entreprise... En 2016, le Ministre wallon de l'environnement, Carlo Di Antonio, a proposé la mise en place d'un arrêté qui interdirait ce genre de distribution. Depuis, c'est devenu une infraction environnementale wallonne.

Force est de constater qu'aujourd'hui on retrouve très régulièrement ces cartes sur nos véhicules, principalement en centre-ville ou les parkings des supermarchés ?

- Est-ce que cette infraction environnementale a été intégrée dans les règlements communaux de Braine-le-Comte ?

- Quelle possibilité la commune possède-t-elle pour interpellier et verbaliser le contrevenant ?

- Puisque c'est une infraction environnementale, un agent constatateur devrait être habilité à verbaliser ?

De plus, cela génère de la pollution car beaucoup trop de personnes jettent cette carte par terre, risquant, par la même occasion, d'être mises à l'amende... Ne peut-on pas rappeler cela dans un prochain Braine-notre-ville en invitant à l'ensemble des citoyens à jeter ces cartes dans la poubelle et non les laisser par terre ?

Monsieur le Bourgmestre, Maxime DAYE, répond à la question

C'est une question déjà abordée plusieurs fois au Conseil communal et lors de l'ancienne législature, on avait fait une redevance pour cela mais c'est compliqué de trouver la personne derrière. Soit on chope le malheureux, celui qui distribue les cartes, mais rarement le responsable.

Avant, le service recette se faisait passer pour un acheteur et on tentait de démasquer le responsable. Cela coûtait plus cher de courir derrière que de recevoir une recette.

Les dispositions du Décret wallon n'ont pas été insérées dans le règlement de police concerté entre toutes les communes. On n'a pas encore pu vérifier cette question vu que je n'ai pu répondre à cette question qu'aujourd'hui. De même, est-ce que les agents peuvent vérifier ? Il faut encore que nos services puissent nous répondre. Si les agents constatateurs sont en capacité de le faire, alors on le leur demandera même si nous savons que c'est très compliqué de pouvoir verbaliser.

On peut en effet faire une recommandation dans le BNV. C'est un fléau dans les communes qui n'a pas pu être réglé malgré le décret.